**ModÈle   
À adapter**

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE ……………………………….

COLLECTIVITÉ OU ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL…………………

Arrêté portant licenciement pour insuffisance professionnelle

*(Fonctionnaire titulaire)*

Le Maire **OU** Le Président ;

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L553-1 à L553-3 ;

VU le décret n° 85-186 du 7 février 1985 relatif à l’indemnité de licenciement pour insuffisance professionnelle due aux fonctionnaires des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

CONSIDÉRANT que M. *………………………………………..* a été informé(e) de son droit à communication de son dossier et à se faire assister des défenseurs de son choix par courrier en date du ………………… ;

CONSIDÉRANT que M. *………………………………………..* a pris connaissance de son dossier le …………………… *(le cas échéant)* ;

CONSIDÉRANT que le conseil de discipline s’est réuni le …………………………… ;

CONSIDÉRANT que les faits suivants sont établis : *(préciser les faits et annexer le PV du conseil de discipline le cas échéant)* :……………………………….…………….………………………………..…… ;

CONSIDÉRANT que le conseil de discipline a rendu un avis motivé en proposant un avis *(favorable ou défavorable)* au licenciement pour insuffisance professionnelle de M. *………………………………..;*

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité territoriale, après avis simple émis par le conseil de discipline, de prendre sa décision ;

CONSIDÉRANT que l’avis favorable au licenciement pour insuffisance professionnelle de M. *……………….………….,* prononcé par le conseil de discipline, est en adéquation avec les faits constatés ;   
**OU**

CONSIDÉRANT que l’avis défavorable au licenciement pour insuffisance professionnelle de M. *……………….………….,* prononcé par le conseil de discipline, n’est pas en adéquation avec les faits constatés ;

# A R R Ê T E

***ARTICLE 1er*** Le licenciement pour insuffisance professionnelle est prononcé à l’encontre de   
*M. (nom-prénom-grade)*…………….………………………………..….

***ARTICLE 2***M. *………………………………………..* sera radié(e) des cadres et perdra sa qualité de fonctionnaire à compter du ………

***ARTICLE 3*** M. *………………………………………..* percevra une indemnité de licenciement égale aux ¾ du traitement brut afférent au dernier mois d’activité multiplié par le nombre d’années de service valable pour la retraite proratisé par le temps de travail, à savoir …………€ (montant).

***ARTICLE 4 :*** Le présent arrêté sera notifié à l’intéressé*(e)*.

Ampliation sera adressée au :

* Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.
* Comptable de la collectivité *(ou de l’établissement)*.

Fait à ………………….., le …………………….,

Le Maire **OU** Le Président

*(porter les prénom et nom de l'autorité territoriale)*

Le Maire **OU** Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes- Hôtel de Bizien - 3 Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également être saisi par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le …………………………….,

Signature de l'agent (*uniquement si remis en main propre)*

**OU**

Notifié par courrier recommandé avec accusé de réception  
 n° ……………

*(si envoi en LR+AR. La date figurant sur l’AR correspond à la date de notification)*